



Aujourd’hui le 28 avril, lors de son point de presse quotidien, le premier ministre du Québec, François Legault, accompagné du ministre de l’Économie et de l’Innovation et du directeur national de la santé publique, a annoncé que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 25 757 cas de personnes infectées au Québec, 1 625 personnes hospitalisées, 217 personnes aux soins intensifs et de 1682 décès. Sur les personnes hospitalisées, 94 personnes ne nécessitant plus de soins sont gardées en milieu hospitalier pour éviter de les retourner en CHSLD.

Le premier ministre a indiqué que sur l’ensemble des décès liés à la COVID-19, en excluant les décès en CHSLD, la situation est stable depuis deux semaines, à 7 ou 8 décès par jour.

### PLAN DE RÉOUVERTURE GRADUELLE DES ENTREPRISES

Le premier ministre et le ministre de l’Économie et de l’Innovation ont présenté la première phase du plan de réouverture graduelle des entreprises. Le premier ministre a indiqué que toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs seraient prises et que des guides seront disponibles pour chacun des secteurs. Il a rappelé que l’interdiction de rassemblements serait maintenue, tout comme la distanciation sociale de 2 mètres.

L’objectif est de retourner les gens au travail tout en analysant les effets de ce retour sur l’économie.

#### Résumé de la première phase de réouverture de certains secteurs économiques en mai 2020

- **Commerces de détail** : réouverture des magasins hors centres d’achat ou avec un accès à l’extérieur d’un immeuble dès le 4 mai, sauf dans la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qui sera le 11 mai.
- Les **centres commerciaux** demeureront fermés jusqu’à nouvel ordre.
- **Commerces en gros** : réouverture dès le 4 mai, sauf dans la CMM qui sera le 11 mai.
- **Secteur manufacturier** : réouvertures des entreprises manufacturières de toutes les régions du Québec, incluant la CMM, le 11 mai. Toutefois une restriction quant au nombre de travailleurs sera en vigueur. Ainsi, un maximum de 50 travailleurs plus 50 % des employés excédents ce nombre pour chaque quart de travail, afin de faciliter la distanciation physique. À compter du 25 mai, les entreprises manufacturières de toutes les régions pourront reprendre leurs activités sans restriction.

- **Secteur de l'industrie de la construction** : réouverture complète de l'industrie de la construction et de ses chaînes d'approvisionnement le 11 mai.
- Tous les employés en mesure de faire du télétravail devront continuer à le faire.
- Le ministre de l'Économie a annoncé le prolongement jusqu'au 31 mai de la fermeture le dimanche de tous les commerces de détail à l'exception des pharmacies, des stations-service, des dépanneurs, des restaurants (service au comptoir et livraison) et les épiceries avec certaines restrictions et permissions.



## MODALITÉS COMPLÈTES RÉOUVERTURE DE CERTAINS SECTEURS DE L'ÉCONOMIE ANNONCÉES PAR LE MINISTRE

À la suite de l'annonce de la reprise de certains secteurs économiques du Québec au mois de mai, le ministère de l'Économie et de l'Innovation tient à préciser les modalités d'ouverture pour les entreprises concernées.

### Commerce de détail et chaîne d'approvisionnement

Partout au Québec, à l'exception de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), les commerces de détail ayant un accès direct à l'extérieur pourront reprendre leurs activités à compter du lundi 4 mai 2020. Les commerces de détail de la CMM ayant un accès direct à l'extérieur pourront rouvrir à partir du lundi 11 mai 2020. Tous les établissements devront se conformer aux règles sanitaires édictées par les autorités de santé publique et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), comme le prévoit le [Guide générique de normes sanitaires en milieu de travail - COVID-19](#). Les entreprises de la chaîne d'approvisionnement des commerces de détail pourront

reprendre leurs activités aux mêmes dates, et ce, dans le respect des règles sanitaires édictées par les autorités de santé publique et la CNESST.

Rappelons que les centres commerciaux doivent demeurer fermés jusqu'à nouvel ordre.

### **Secteur manufacturier**

La relance du secteur manufacturier s'effectuera en deux temps afin de permettre le respect des règles sanitaires édictées par les autorités de santé publique et la CNESST, notamment les mesures de distanciation physique.

À partir du lundi 11 mai 2020, les entreprises manufacturières de toutes les régions du Québec pourront reprendre leurs activités. Elles devront toutefois compter, en tout temps sur un même site, un nombre maximal de 50 travailleurs + 50 % des employés excédentaires par quart de travail, et ce, à tout moment de la journée.

À titre d'exemples :

- un site manufacturier employant 60 travailleurs lors d'un même quart de travail doit assurer son fonctionnement avec un maximum de 55 employés;
- un site manufacturier employant 500 travailleurs lors d'un même quart de travail doit assurer son fonctionnement avec un maximum de 275 employés.

À partir du lundi 25 mai 2020, les entreprises manufacturières de toutes les régions du Québec seront autorisées à reprendre leurs activités sans aucune restriction quant au nombre d'employés présents pour assurer leur fonctionnement. Elles devront toutefois continuer d'appliquer les règles sanitaires édictées par les autorités de santé publique et la CNESST. Tous les employés qui peuvent télétravailler devront continuer à le faire.

Rappelons que ces autorisations pourraient être revues advenant une révision de la décision des autorités de santé publique dans le cas d'une augmentation importante ou imprévue de la propagation de la COVID-19.

### **Réouverture des autres secteurs**

Les autres secteurs ou activités économiques présentement en arrêt, notamment les centres commerciaux, la restauration, les soins personnels, les lieux de diffusion ainsi que les secteurs culturel et touristique, font actuellement l'objet de travaux et de discussions entre les autorités de santé publique du Québec, la CNESST et les ministères concernés. Ils feront ultérieurement l'objet de communications spécifiques en ce qui a trait à leur réouverture et aux modalités entourant celle-ci.

### **Protéger les travailleurs**

Rappelons que les décisions en lien avec la réouverture des différents secteurs d'activité sont prises selon l'évolution de la pandémie de la COVID-19 au Québec et pourraient être révisées à tout moment. Le plan de réouverture sera mis en œuvre de manière graduelle afin d'évaluer les répercussions sur la progression du coronavirus.

Toutes les entreprises devront mettre en place des mesures de protection pour leurs employés et leurs clients qui respectent le protocole élaboré par les autorités de santé publique et la CNESST, comme le

précise le Guide générique de prévention, incluant des mesures sanitaires pour tous les milieux de travail - COVID-19. Les employeurs devront entre autres installer des stations d'hygiène et favoriser l'adoption d'horaires flexibles. Le télétravail demeure l'option à privilégier jusqu'à nouvel ordre pour le plus de secteurs d'activité possible.

### **Prolongation des changements temporaires aux heures et aux jours d'ouverture**

Le gouvernement du Québec entend maintenir les changements temporaires aux heures et aux jours d'ouverture des commerces aussi longtemps que durera l'urgence sanitaire, pour mieux répondre aux besoins de la population en cette période de pandémie liée à la COVID-19.

Les mesures de réouverture des entreprises annoncées aujourd'hui concernent seulement les entreprises qui ne faisaient pas déjà l'objet d'une exemption accordée en vertu du décret sur la liste des activités et services prioritaires.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

### **RÉOUVERTURE DE L'ENSEMBLE DES SECTEURS DE LA CONSTRUCTION À COMPTER DU 11 MAI**

Par communiqué, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a confirmé la réouverture complète de l'industrie de la construction à compter du 11 mai 2020. Cette décision est toutefois sujette à changement en fonction de l'évolution de la situation sanitaire au Québec. Il est important de préciser que le personnel effectuant des tâches administratives continuera de pratiquer le télétravail.

Les chantiers reprendront donc dans l'ensemble des secteurs de l'industrie de la construction, soit : les chantiers de transport collectif et routiers, le résidentiel, l'institutionnel, le commercial ainsi que l'industriel. Cela entraîne du même coup la réouverture complète des chaînes d'approvisionnement de l'industrie, composées de nombreuses PME.

Les entreprises doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer une réouverture réussie. Pour ce faire, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a préparé une trousse pour outiller les employeurs et les travailleuses et travailleurs quant aux risques de propagation de la COVID-19 et pour assurer la santé et la sécurité de tous. Cette trousse est disponible sur le [site de la CNESST](#).

Les 300 inspectrices et inspecteurs de la CNESST seront aux aguets et assureront une présence sur les chantiers pour faire respecter les consignes sanitaires du Guide COVID-19 - Chantiers de construction.

Le Guide COVID-19 - Chantiers de construction et la liste de vérification quotidienne sont disponibles sur le site Internet de la CNESST [ICI](#).

Le communiqué peut être consulté [ICI](#).

## **SITUATION DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX ET DES POMPIERS VOLONTAIRES AYANT PERDU LEUR PRINCIPAL EMPLOI, QUI REÇOIVENT ENTRE 1 000 ET 2 000 \$ EN RÉMUNÉRATION ET QUI NE PEUVENT RECEVOIR LA PRESTATION CANADIENNE D'URGENCE**

Après avoir eu gain de cause pour l'accès à la Prestation canadienne d'urgence (PCU), la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a continué ses démarches pour nous assurer que tous les élus-es municipaux et les pompiers volontaires aient accès au moins au montant de 2 000 \$ par mois prévu par la PCU. En effet, le plafond de 1 000 \$ par mois établi par le gouvernement fédéral faisait en sorte que les élus es et les pompiers volontaires recevant une rémunération entre 1 000 à 2 000 \$ par mois pour leur engagement dans leur communauté étaient pénalisés. Pour corriger cette situation, le président de la FQM, M. Jacques Demers, écrivait aux ministres Boulet et Laforest la lettre que vous trouverez [ICI](#).

Nous sommes heureux de vous informer que notre demande a été acceptée et que les élus-es municipaux et les pompiers volontaires sont maintenant couverts par le Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE) lorsque ces derniers reçoivent une rémunération mensuelle entre 1 000 \$ et 2 000 \$. Vous trouverez la lettre de confirmation du président-directeur général de Revenu Québec [ICI](#).

L'information sur le programme PIRTE est [ICI](#).

Avec cette confirmation, tous les élus-es municipaux et pompiers volontaires ayant perdu leur emploi principal et qui reçoivent une rémunération moindre de 2 000 \$ pour leur engagement ont maintenant accès à une mesure d'aide. La FQM tient à remercier le ministre Jean Boulet et les membres de son cabinet politique pour leur soutien dans ce dossier.

## **PROGRAMME COMPTE D'URGENCE DES ENTREPRISES CANADIENNES, ADMISSIBILITÉ DES ENTREPRISES DÉTENUES EN TOTALITÉ OU EN PARTIE PAR DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX**

Le gouvernement du Canada a lancé le programme Compte d'urgence des entreprises canadiennes pour aider à contrer les effets de la COVID-19. Ce programme, qui prévoit un prêt d'urgence de 40 000 \$, est très populaire. Or, la clause 14 C de ce programme prévoyait l'exclusion des entités appartenant à une ou à plusieurs personnes exerçant des fonctions politiques, dont les élus-es municipaux.

Jugeant cette situation injuste, le président de la FQM, M. Jacques Demers, a discuté de la question avec le ministre fédéral Pablo Rodriguez vendredi dernier. Partageant le constat de M. Demers, celui-ci s'est engagé à régler le dossier.

Ce matin, le cabinet de M. Rodriguez nous informe que sa collègue ministre de la Petite Entreprise, de la Promotion des exportations et du Commerce international, Mme Mary NG, apportera les corrections nécessaires au programme pour inclure les élus-es municipaux. Ainsi, toutes les entreprises appartenant en tout ou en partie à des élus-es municipaux pourront donc avoir accès à ce programme.

La FQM remercie chaleureusement le Leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable du Québec, M. Pablo Rodriguez, ainsi que les membres de son équipe rapprochée pour leur écoute et leur efficacité.

## PLAN DE RÉOUVERTURE PROGRESSIVE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET DES SERVICES DE GARDE

Hier après-midi, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministre de la Famille ont présenté les détails de la réouverture progressive des établissements scolaires préscolaires, primaires et des services de garde éducatifs à l'enfance. Quant aux établissements secondaires, aux cégeps et aux universités, ils demeureront fermés et les élèves poursuivront leurs apprentissages à distance. L'encadrement pédagogique offert sera bonifié, à la fois pour les élèves du primaire et du secondaire.

Le retour en classe se fera sur une base volontaire. Ainsi, il sera possible, pour les parents qui le jugent plus approprié, de poursuivre la scolarisation de leurs enfants à la maison. Dans ce cas, le réseau scolaire offrira un encadrement pédagogique à distance bonifié. Les élèves qui présentent des retards ou des difficultés d'apprentissage sont toutefois fortement encouragés à effectuer un retour en classe dès que possible afin de pouvoir bénéficier d'un soutien pédagogique optimal.

### Dates importantes

- Lundi 4 mai : les établissements et les services de garde d'urgence seront désormais accessibles au personnel des établissements scolaires.
- Lundi 11 mai : ouverture des établissements scolaires préscolaires et primaires situés à l'extérieur de la CMM.
- Mardi 19 mai : ouverture des établissements scolaires préscolaires et primaires situés dans la CMM, si la situation le permet.

### Faits saillants

- Des mesures d'hygiène et de salubrité seront également mises en place dans les écoles selon les recommandations des autorités de santé publique. Des normes de distanciation physique et un nombre d'élèves maximal de 15 par local seront imposées.
- Pour des raisons de santé et de sécurité, toute personne, élève ou membre du personnel, qui présente une vulnérabilité sur le plan de la santé (maladie chronique, déficit immunitaire grave, grossesse ou allaitement, personne âgée de 60 ans ou plus) ne devrait pas retourner à l'école jusqu'à nouvel ordre. Dans le cas d'un élève, un soutien pédagogique et professionnel lui sera offert.
- Le Ministère a également réservé, auprès d'Apple, 15 000 iPad LTE, qui seront disponibles d'ici 7 à 10 jours pour les commissions scolaires qui souhaitent en faire l'acquisition. Certains fournisseurs, déjà sous contrat, rendront disponibles des équipements dotés d'une connexion cellulaire. Enfin, Telus fournira la connexion cellulaire gratuitement pour ces appareils jusqu'au 30 juin 2020.
- Tout élève ou membre du personnel présentant des symptômes de la COVID-19 sera interdit de présence à l'école pour une période de 14 jours. Dans le cas d'un élève, un soutien pédagogique et professionnel lui sera offert durant cette période.
- Pour ce qui est des élèves en formation professionnelle et en formation générale des adultes, ils pourront reprendre leurs apprentissages, mais selon des modes variés (cours en ligne, à distance, etc.). Toutefois, en aucun temps, plus de 50 % des élèves ne devront être en classe simultanément pour les aspects pratiques de leur formation.

- Les établissements collégiaux et universitaires, quant à eux, demeureront fermés jusqu'à nouvel ordre. La formation à distance selon les modalités actuelles pourra se poursuivre pour la session d'été 2020.
- La réouverture du réseau des services de garde se fera en plusieurs phases successives, en fonction du rythme de réouverture des différents secteurs de l'économie à travers les différentes régions du Québec. La liste des services et activités prioritaires est disponible sur le site Internet [Quebec.ca/coronavirus](http://Quebec.ca/coronavirus).
- Les autorités de santé publique continueront de guider les mesures d'hygiène et de salubrité dans les installations.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

## **FORMATION**

### **CAPSULE VIDÉO : GÉRER À DISTANCE EN MODE TÉLÉTRAVAIL**

Dans le contexte de la crise provoquée par la COVID-19, les responsables des municipalités sont amenés à gérer à partir de leur domicile du personnel se trouvant à son domicile aussi. La Fédération québécoise des municipalités (FQM) souhaite saisir cette occasion pour améliorer les pratiques de gestion à distance en mode télétravail.

Cliquez [ICI](#) pour vous inscrire et recevoir la vidéo et les documents de cours.

## **FORMATION**

### **WEBINAIRES EN REDIFFUSION**

Afin de vous accompagner pendant cette période exceptionnelle de crise, les équipes de la FQM se mobilisent pour vous proposer des webinaires répondant à vos attentes et à vos questions notamment en matière de finances, de gestion des ressources humaines, de maintien des services d'eaux et de soutien aux activités économiques.

Voici quelques-uns des titres que vous retrouverez en rediffusion en cliquant [ICI](#).

- Évolution des plans d'action pour maintenir les services d'eaux - Planification et mise en place des mesures exceptionnelles
- Finances et gestion des ressources humaines en milieu municipal
- Adapter le processus d'analyse au contexte de crise

## **POINT DE PRESSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

En matinée, le premier ministre Justin Trudeau a indiqué qu'il participerait à une séance virtuelle de la Chambre des communes aujourd'hui.

Il a indiqué qu'une mise à jour des projections de la progression de la COVID-19 au Canada sera faite aujourd'hui par la santé publique et que les efforts collectifs avaient permis d'aplanir la courbe dans certaines régions du pays. Il a rappelé les dangers d'une levée des restrictions et d'une réouverture trop rapide. Il a rappelé l'importance de continuer à suivre les directives de la santé publique. Il a annoncé que des lignes directrices communes, un cadre national permettant un déconfinement progressif et sécuritaire, seront annoncées prochainement. Il a rappelé l'importance d'augmenter considérablement la capacité de dépistage avant de rouvrir l'économie.

Concernant la situation de l'équipement médical, il a indiqué que six millions de masques chirurgicaux et 100 000 visières de protection faciale seront distribués aux provinces.